

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC22

présenté par

Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	2 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	2 500 000	0
TOTAUX	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire des territoires ultramarins des « bases avancées » ou Centres de préparation - au sein de leur bassin régional respectif - des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. A l'heure actuelle, tous les Centres de Préparation aux Jeux sont situés en France hexagonale et deux en Nouvelle-Calédonie. Il n'en existe aucun dans les DROM. Ce projet vise

donc à financer des projets de coopération sportive par bassin régional (Indien, Atlantique, Pacifique) en vue des JOP 2024.

Cet amendement reprend une proposition d'un Rapport de la Délégation sénatoriale aux Outre-mer, en date de novembre 2018, et intitulé « Quels tremplins pour le sport en Outre-mer ? ».

Le rapport précité faisait le constat que, de la même façon que la Guyane avait été une « base avancée » d'équipes et de sportifs pour les Jeux de Rio en 2016 et la Coupe du monde de football de 2014, les territoires ultramarins pouvaient devenir des « bases avancées de Paris 2024 », en tant que véritables centres d'entraînement pour des joueurs ou équipes étrangères appelés à concourir à Paris.

On peut par exemple envisager des centres/camps d'entraînement communs entre athlètes Jamaïcains d'une part et athlètes Antillo-Guyanais ou Hexagonaux d'autre part, en Martinique ou Guadeloupe et sous la supervision du CREPS Antilles-Guyane, des Comités territoriaux et régionaux olympiques concernés, et de la Fédération Française d'Athlétisme ; mais encore des stages de natation entre les nageurs Sud-Africains et les nageurs Réunionnais, Mahorais ou Hexagonaux d'autre part, sous la supervision du CREPS de la Réunion, des Comités territoriaux et régionaux olympiques concernés et de la Fédération Française de Natation. Le COJO de Paris 2024 y serait évidemment très étroitement associé.

Pour rappel, dans son discours du 13 septembre 2021, devant les médaillées olympiques des JO de Tokyo 2020 (2021), le Président de la République a annoncé, en référence aux JOP Paris 2024, qu'« on doit faire beaucoup plus, parce que ce sont nos Jeux, à la maison, on est attendu », plaçant l'objectif d'intégrer « le top 5 » des meilleures nations aux Jeux Olympiques de 2024.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF et d'assurer la recevabilité financière de cet amendement de crédits, il procède à :

- une diminution de 2,5 millions d'euros des AE et CP de l'action 4 « Développement du service civique » du programme 163 "Jeunesse et Vie associative" de la Mission " Sport, Jeunesse et Vie associative" ;
- une augmentation de 2,5 millions d'euros des AE et CP de l'action 2 « Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques » du programme 350 "Jeux olympiques et paralympiques 2024" de la Mission "Sport, Jeunesse et Vie associative".

Dans les faits, nous ne souhaitons aucunement réduire de 2 500 000 d'euros les crédits du programme 163 « Jeunesse et Vie associative ». Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.